

Procès-verbal du conseil d'école

Mardi 5 novembre 2019

MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE PRESENTS

Municipalité : Mme Sanchez (Adjointe- chargée des affaires scolaires)

Représentants des parents titulaires : Mme GILLIBERT Christina, Mme TORTILLON Carole, M. VIAUD Morgan, Mme MENADIER Virginie, Mme QUEROU Anne-Cécile.

Représentants des parents suppléants : Mme COMIN Karine, Mme MOUNIER Céline, Mme HERBIN Aurélie, Mme DUPUIS - - DESHURAUD Anne.

Enseignants : M. Chataigner, Mme Michel, Mme Kebbache, Mme Loubes, Mme Tavanae

MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE EXCUSES

Inspecteur de l'Education Nationale : Mme Vié

DDEN : Mme Audin-Combeau

Enseignant : M. Sausseau

Municipalité : M. Griolet (Maire)

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme LOUBES

Tour de table de présentation

1. Après adoption du procès-verbal du Conseil d'Ecole du 18 juin 2019, la séance suit l'ordre du jour. Procès-verbal adopté

2. Installation du nouveau conseil d'école

- Accueil des nouveaux parents élus pour l'année scolaire.

- 5 élus titulaires : Mme GILLIBERT Christina, Mme TORTILLON Carole, M. VIAUD Morgan, Mme MENADIER Virginie, Mme QUEROU Anne-Cécile.

- 5 élus suppléants : Mme COMIN Karine, Mme MOUNIER Céline, Mme HERBIN Aurélie, Mme DUPUIS - - DESHURAUD Anne.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves sont invités à assister aux séances du conseil d'école mais n'ont pas le droit de vote (sauf s'ils remplacent un titulaire absent).

- Bilan des élections des représentants de parents d'élèves
Nombre d'inscrits : 187 Nombre de votants : 62 Taux de participation : 33.16%
Votes blancs ou nuls : 2
- Point sur le fonctionnement du conseil d'école :
 - Le conseil d'école est constitué pour l'année scolaire et se réunit au moins une fois par trimestre : les prochaines dates sont **le mardi 11 février 2020 et le mardi 16 juin 2020.**
 - Le conseil d'école, sur proposition de la directrice de l'école : donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école. Le conseil d'école adopte le projet d'école, reçoit plusieurs types d'informations d'ordre pédagogique et vote le règlement intérieur de l'école.
 - A l'issue de la réunion, un compte rendu est rédigé et sera affiché dans l'école (devant les classes de maternelle puis sur les fenêtres du bureau de direction). Il sera aussi mis en ligne sur le site internet de l'école : <http://sites17.ac-poitiers.fr/chaillevette> et envoyé par mail aux membres du conseil d'école.

- Concernant les élections au conseil d'école et pour les années scolaires suivantes, **le vote aura lieu exclusivement par correspondance** (plus de vote à l'urne) sur décision de la directrice et après consultation du conseil d'école qui a émis un avis favorable à cette décision. Voté à l'unanimité.

3. Présentation des activités périscolaires (garderie, restauration scolaire, CLAS, plan mercredi)

- **Présentation du plan mercredi par Marine (directrice du centre de loisirs d'Arvert) :**

Le SIVOM gère deux crèches, un accueil de loisirs pour les 3-12 ans et un service jeunesse pour les ados. Il organise aussi l'aide aux devoirs dans les écoles du secteur ainsi que pour le collège.

Le SIVOM a récemment rédigé le PEL (projet éducatif local) pour 4 ans qui définit les orientations politiques et pédagogiques pour les enfants et la jeunesse sur le territoire de la presqu'île d'Arvert.

Le plan mercredi est un volet du PEL. Il est mis en place pour l'accueil de loisirs et le périscolaire. Afin de bénéficier des aides de la caf pour ce plan mercredi, il doit exister un partenariat avec les écoles. De plus, des actions de parentalité auprès des familles seront mises en place sous peu. Le PEL souligne une volonté d'aide et de soutien aux familles.

- **Garderie :**

Les horaires de garderie sont : le matin 7h45 - 8h35 et l'après-midi 16h15 - 18h30.

Demande pour soumettre un sondage auprès des familles afin d'élargir les horaires de la garderie.

- **Restauration scolaire :**

Tous les élèves déjeunent ensemble dans le restaurant scolaire. Niveau sonore élevé. Des tests ont été réalisés mais le ratio intensité/temps n'a pas été probant. Le mieux serait de mettre des stores sur les fenêtres pour atténuer le bruit.

- **CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)**

Cette année, 11 élèves bénéficient de cette aide aux devoirs effectuée par des bénévoles, les lundis et jeudis de 16h30 à 18h depuis lundi 7 octobre. Un grand merci aux bénévoles qui permettent cette action.

Si jamais vous connaissez quelqu'un qui pourrait avoir envie de devenir bénévole et aider les enfants à faire leurs devoirs, ils seront les bienvenus !

4. Bilan de rentrée : présentation de l'équipe, point sur les effectifs.

TOTAL à ce jour : **123 élèves** (4 de plus que l'année dernière) et 95 familles

Classe de PS/MS	Mme MICHEL (enseignante) et Aurore PINEAU (aide maternelle) ainsi que Delphine HORSEAU de 11h15 à 12h.	24 élèves
Classe de MS/GS	Mme LOUBES (enseignante) et Nadine GYDE (aide maternelle)	25 élèves
Classe de CP/CE1	Mme KEBBACHE : enseignante	25 élèves
Classe de CE2/CM1	Mme TAVANAE: enseignante (le lundi et le mardi) M. SAUSSEAU : enseignant (le jeudi et le vendredi) Nathalie (AVS – Auxiliaire de Vie Scolaire pour 2 élèves) Delphine (AVS à mi-temps pour 1 élève)	24 élèves
Classe de CM1/CM2	M. CHATAIGNER : enseignant Delphine (AVS à mi-temps pour 1 élève)	25 élèves
Restaurant scolaire, entretien de l'école et garderie	Viviane PALLUAS Marie-José BROCHON	

Depuis cette rentrée, l'instruction est obligatoire à 3 ans et non plus 6 ans comme avant (élèves nés en 2016 pour la rentrée 2019).

5. Vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur a été relu. Il a été ensuite voté à l'unanimité et il sera transmis aux familles.

La Charte de la laïcité à l'École, dont le texte est annexé au règlement intérieur, a été élaborée par le Ministère de l'Education Nationale à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Dans un langage accessible à tous, cette Charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École ainsi que des autres valeurs et principes de la République. Elle offre ainsi un support privilégié pour enseigner, faire partager et faire respecter ces principes et ces valeurs.

Le règlement intérieur et cette Charte devront être signés par les parents et le coupon devra être retourné à l'école.

6. Vie des classes

• Projet d'école cirque

Le principal projet de cette année est un projet cirque. Nous travaillerons sur ce thème une grande partie de l'année et 2 artistes de la compagnie Octave Singulier interviendront auprès de tous les élèves du **lundi 8 juin au vendredi 19 juin**.

C'est-à-dire que durant cette période, chaque classe ira sous le chapiteau quotidiennement 1h ou 1h30. Afin de réduire le coût du projet, nous allons monter et démonter le chapiteau. Pour cela, il faut un grand nombre de parents pour nous aider.

Voici les dates à retenir dès maintenant : montage du chapiteau le samedi 6 juin, installation des gradins le mercredi 17 juin, démontage du chapiteau le samedi 20 juin. Date du spectacle le vendredi 19 juin à 18h30.

Pour compléter ce projet, tous les élèves de l'école vont se rendre à La Rochelle pour assister à un spectacle d'Arlette Gruss - le vendredi 24 janvier 2020. Il faut rajouter 2540€.

➤ **OBJECTIFS:**

- Vivre un projet commun avec sa classe mais aussi au sein de l'école (échange entre tous les niveaux de la petite section au CM2 – sous forme d'ateliers)
- Créer du lien sur ce thème au sein de la classe, entre les classes mais aussi en dehors de l'école avec les différents partenaires.
- Réaliser des actions mettant en jeu l'équilibre et/ou nécessitant une coordination fine.
- Accepter le regard de l'autre et oser se montrer.
- Savoir apprécier un niveau de difficulté
- Acquérir des connaissances sur le cirque (projet pluridisciplinaire)
- Assister à un spectacle vivant

Voici le budget prévisionnel de financement :

DETAILS DES DEPENSES	
Désignation	Montant
Chapiteau + 2 artistes intervenants du 6 au 20 juin 2020	16 488€
Entrée au spectacle Arlette Gruss à La Rochelle	770€
Transport pour aller à La Rochelle (3 bus)	1770€
Consommation électrique	Pris en charge par la commune de Chaillevette
Réfection des sanitaires	
16 repas de cantine pour les artistes	
TOTAL	19 028€

DETAILS DES RECETTES	
Désignation	Montant
Association de parents d'élèves	3000€
Coopérative scolaire	6600€
Cotisation de rentrée des familles	1500€
Don pour le prêt du camping	184€
Entrées payantes au spectacle (450 places x 2€)	900€
Vente de boissons/gâteaux lors de l'entracte du spectacle	460€ à confirmer
Vente programmes	110€ à confirmer
Loto du 22 novembre 2019	2600€ à confirmer
Vente de chocolats 2019	900€ à confirmer
Photos scolaire 2020	1000€ à confirmer
Subvention de la mairie de Chaillevette ?	1770€ à confirmer
TOTAL	19024,00 €

- **Communication avec les familles :**

Durant le mois de septembre, chaque enseignant a organisé une réunion de rentrée afin d'informer les familles sur le fonctionnement de chaque classe.

La communication entre l'école et les familles se fait par l'intermédiaire du cahier de liaison. Les familles doivent le consulter régulièrement. De plus, chaque enseignant est disponible pour recevoir les parents sur rendez-vous.

En élémentaire ainsi qu'en maternelle, une rencontre sera proposée avec chaque famille. Puis, deux LSU (livret scolaire unique) seront transmis aux familles fin janvier et fin juin.

- **Evaluations nationales en CP/CE1 :** Tous les élèves de CP et de CE1 de France ont passé les mêmes évaluations au même moment. Toutes les familles de CP et CE1 ont été reçues individuellement afin que l'enseignante présente les résultats et les remédiations qui seront proposées. Ces évaluations ont été mises en place pour aider les enseignants à adapter les apprentissages. Les résultats pour notre école sont assez bons.

- **APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :** c'est un temps d'une heure, le lundi de 16h15 à 17h15 assuré par les enseignants (gratuitement) pour un petit groupe d'élèves. Ce temps peut être consacré à une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages en mathématiques et en français.

Un formulaire d'autorisation est remis aux familles qui peuvent refuser cette aide.

Pour la première période, tous les élèves de GS ont été pris en charge par leur enseignante. L'objectif était un travail sur le lexique du matériel de classe et présentation du livret de jeux.

Une rencontre « aide aux devoirs et à la lecture » a été proposée à toutes les familles de CP. Enfin, un petit groupe de CM1 a été pris pour améliorer sa lecture à voix haute.

- **Conseil de classe et conseil de délégués :** chaque classe organise un conseil afin d'échanger sur les problèmes, les propositions ou les remarques de la classe. Ensuite, si des questions concernent toute l'école, elles sont abordées en conseil de délégués.

- **Ateliers d'école** : cette année encore, nous allons mettre en place des ateliers d'école. L'objectif de ces ateliers est de réunir tous les élèves de l'école dans un projet commun. Ils auront lieu le vendredi matin avant chaque vacance (sauf été). Il y en aura donc 4. Les ateliers de la première période sont sur le thème de la coopération, l'empathie. Pour l'organisation de ces ateliers nous proposons aux parents qui le peuvent de venir prendre en charge en groupe. C'est l'occasion d'inclure les familles dans les projets de notre école.
- **Le loto de l'école** : le vendredi 22 novembre 2019 (nous aurons besoin de l'aide de tous les parents)
- **La fête de l'école** (stands de jeux) : vendredi 26 juin 2020.
- **Site internet d'école** : <http://sites17.ac-poitiers.fr/chaillevette>

Ce site contient : les événements de la vie de l'école, les menus, des informations administratives, les comptes rendus de conseil d'école, le règlement intérieur, des articles de chaque classe.

- **Les récréations :**

Le matin → 10h30/10h45 (élémentaire) et 10h30/11h (maternelle)

L'après-midi → 15h/15h15 (élémentaire) et 15h/15h30 (maternelle)

Sur ces temps, nous envisageons de proposer aux enfants d'élémentaire d'aller jouer avec les élèves de maternelle afin de favoriser les échanges inter cycles. Les règles vont être définies lors du prochain conseil de délégués.

- **Présentation du registre de sécurité :**

- Ce registre de sécurité comprend 3 parties : l'incendie, les risques majeurs et le risque d'attentat/intrusion.

- Tous les contrôles de sécurité effectués par la mairie sont recensés dans ce registre : contrôle de l'aire de jeux, installation électrique, gaz, extincteurs, chaudière fioul. Il contient aussi un annuaire d'urgence, un plan de masse de l'école où sont indiqués les salles, les sorties et les organes de coupure (électricité, gaz...) ainsi que les consignes et la répartition des rôles de chaque adulte en cas d'incident.

- **Incendie** : Un premier exercice incendie a été effectué le 9 septembre (évacuation en 1 min 3 secondes pour les classes d'élémentaire et 3 min et 25 secondes pour les PS/MS car l'enseignante n'a pas entendu l'alarme (à voir). Tout le monde était prévenu. Nous en ferons 1 autre dans l'année.

Le passage d'une commission de sécurité incendie n'est pas obligatoire étant donné la configuration du bâtiment de l'école (5^{ème} catégorie) – toutefois, le passage de la dernière commission de sécurité incendie date de 1994. Mme la Directrice redemande à M. le Maire le passage de cette commission incendie. Réponse de la Mairie : il n'y a pas d'obligation.

Remarque d'un parent : Peut-être faudra-t-il envisager un exercice sur le temps périscolaire entre midi et 13h20.

- **Risques majeurs** : le PPMS (Plan de Protection et de Mise en Sureté) est rédigé pour prévenir les risques majeurs recensés pour la commune de Chaillevette c'est-à-dire : les séismes ou mouvements de terrain,

les feux de forêt, les tempêtes, le transport de matières dangereuses ainsi que les inondations. Si un de ces événements se produit, une cellule de crise sera mise en place au sein de l'école avec des salles de mise en sûreté pour les élèves qui seront confinés dans l'école. **Les parents ne devront pas venir chercher leurs enfants à l'école.**

Un exercice aura lieu en janvier. Au préalable, diverses activités seront mises en place pour préparer les élèves.

- **Attentat-Intrusion** : un plan de mise en sûreté en cas d'intrusion dans l'école a été mis en place et les élèves de l'école ont effectué un exercice en octobre. Un second est prévu en mai. Les enseignants présentent l'exercice aux élèves sous forme de jeu dans lequel il faut se cacher en silence pour ne pas se faire repérer par Mme Tavanae et le policier municipal. A aucun moment les mots « attentats, intrusion ou terrorisme » ne sont utilisés. Un premier exercice a eu lieu le 4 octobre et les élèves se sont cachés dans les classes. Le policier municipal et moi-même avons fait le tour de l'école pour vérifier la fermeture des portes et le silence. L'exercice s'est très bien déroulé sauf le signal d'alerte (sms aux enseignants) qui ne fonctionne pas du tout.

- **Vie des classes :**

Classe de PS-MS : Mme MICHEL

PS 10 et 13 MS : La classe se passe bien. Nous remercions la mairie pour cette belle véranda

Nous sommes très heureux d'avoir un TBI que nous utilisons quotidiennement en phonologie, en éducation musicale, en arts visuels, en langage et ambiance de classe : les enfants sont déjà autonomes dans leur travail, ils ont pris les habitudes par rapport au mode de fonctionnement de la classe et tout va bien.

Silence on lit du CP au CM2

Tous les jours, après la cantine, toute l'école élémentaire s'arrête pour lire. Les élèves et les enseignants sortent un livre ou une revue pour entamer ou poursuivre une lecture silencieuse et personnelle. L'ouvrage doit être choisi par l'élève sans contraintes. Les seules obligations sont le silence et la possession d'un livre.

Les objectifs :

- Développer les compétences de lecture, servant ainsi à toutes les disciplines.
- Redonner le goût de lire et débloquer les résistances de ceux qui n'aiment pas lire.
- Habituer les élèves à la lecture quotidienne.
- Favoriser un temps de concentration et un climat apaisé.

Classe de CP-CE1 : Mme KEBBACHE

13 CP et 12 CE1. Ils sont bien habitués au travail en ateliers avec une partie du travail en autonomie. Classe agréable avec des élèves qui ont envie de travailler.

Classe de CE1-CE2 : Mme TAVANAE et M. SAUSSEAU

- 24 élèves : 18 CE2 et 6 CM1. C'est une classe très agréable avec des élèves qui ont envie de travailler. 3 élèves sont accompagnés par deux AVS différentes (auxiliaire de vie scolaire)
- 3 décroisements sont organisés en histoire, en géographie et en musique. Les élèves de CM1 de CE2/CM1 retrouvent les CM1/CM2 durant ces 3 séances.

- Projet rallye des régions en géographie : nous allons réaliser un dossier sur notre région (Nouvelle Aquitaine) que nous enverrons à des écoles des 17 autres régions (métropole et outre-mer) qui feront la même chose.
- Participation au projet Tom et Lily en anglais qui mêle langue vivante, découverte culturelle et utilisation de l'outil informatique (boîte mail de classe, forum, jeux en ligne). Nous avons fait le niveau 1 l'année dernière et nous débutons le niveau 2.
- Activités nautiques proposées par la CARA : en septembre, les CM1 ont participé à 4 journées de voile. Les élèves de CE2 vont participer à 2 journées de Kayak à Mornac sur Seudre et à 2 journées de Surf et Body-board à Royan au printemps 2020.

Classe de CM1-CM2 : M. CHATAIGNER

18 CM2 et 7 CM1. Une bonne ambiance pour les CM2 qui ont déjà l'habitude et aident les CM1 en ce début d'année.

Nous avons fait nos séances de voile qui se sont bien déroulées même si pour certains cela n'a pas été évident.

Participation au projet rallye des régions en géographie : nous allons réaliser un dossier sur notre région (Nouvelle Aquitaine) que nous enverrons à des écoles des 17 autres régions (métropole et outre-mer) qui feront la même chose.

7. Achats effectués et bilan financier : budget mairie et coopérative scolaire

• Budget mairie

Le budget alloué à l'école est de 69€ par élève pour une année civile. Ce budget comprend : les fournitures scolaires, le matériel pédagogique et les manuels, l'achat de séries de livres. A ce jour, il reste 363.59 € jusqu'en décembre 2019.

En plus de ce budget alloué à l'école, la mairie prend en charge : la natation scolaire pour les élèves de CP, CE1 et CM2 (transport + entrées), la maintenance du photocopieur et le coût des photocopies, le réassort pour la trousse à pharmacie, la maintenance du matériel informatique, la connexion internet, le téléphone et les frais postaux.

• Coopérative scolaire

Les comptes de l'année 2018/2019 ont été contrôlés par Mme Comin et Mme Herbin. Rien n'a été signalé. Le solde en début d'année scolaire était de : 11 687,06€.

La cotisation annuelle des familles est libre (1583 € ont été récoltés grâce à la participation de 64 familles sur 94). Ces cotisations seront utilisées durant l'année scolaire 2019/2020 pour le projet cirque.

8. Les travaux dans l'école

Suivi des demandes effectuées en juin 2019 :

- Prévoir des protections pour les poteaux du préau de la maternelle. → achetées par la mairie, reçues et bientôt installées
- Classe de Mme Loubes : achat de 8 tables individuelles et quelques chaises ainsi qu'un meuble de rangement. → achetés par la mairie, reçus et installés

- Classe PS/MS : achat de meuble de rangement. → meuble reçu et monté.
- Réparer le portillon en bois qui se trouve entre la cour élémentaire et la structure de jeux ou l'enlever complètement. → muré
- Réparer les 3 bacs à sable en bois → A voir

Ce qui reste à voir :

- Classe de CP/CE1, Mme Kebbache aimerait des portes de placard pour les aménagements du fond de sa classe + repeindre sa classe en blanc.
- BCD : réparer la plaque au plafond.
- Réparer le portillon de la structure de jeux et prévoir une butée.
- Fuites d'eau dans la véranda et dans le couloir d'entrée de la classe de PS/MS
- A envisager pour plus tard, la porte du garage côté maternelle.

L'équipe enseignante est très reconnaissante et remercie M. le Maire, Mme Sanchez ainsi que toute l'équipe municipale pour les choix effectués, l'école est une vraie priorité. Des moyens importants sont déployés pour entretenir et améliorer l'école.

9. Questions diverses

Pas de question

Clôture de la séance à 19h45

Présidente du conseil d'école
Mme TAVANAE

Secrétaire du conseil d'école
Mme LOUBES

